

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2021

PLFR POUR 2021 (2) - (N° 4629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Écologie	0	0	0	0
Compétitivité	-20 000 000	0	0	0
Cohésion	0	0	0	0
Plan de soutien aux commerces des villages touristiques non classés en zone touristique internationale (<i>ligne nouvelle</i>)	+20 000 000	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis de nombreux mois, les commerces de nos villages touristiques subissent les conséquences de la crise sanitaire. Baisse du chiffre d'affaires, arrêt de l'activité durant de longues semaines, difficultés à obtenir des aides de l'État.

La situation ne s'améliore hélas toujours pas.

Aussi, nos commerçants s'interrogent même sur la pérennité de leur activité.

Il convient donc de les soutenir par la création d'un nouveau programme « Plan de soutien aux commerces des villages touristiques non classés en zone touristique internationale » au sein de la mission « Plan de relance » composée d'une action unique « Plan de soutien aux commerces des villages touristiques non classés en zone touristique internationale » dotée de 20 millions d'euros d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement.

Il est proposé de réduire de 20 millions d'euros d'autorisation d'engagement et crédits de paiements ouverts au programme 363 « compétitivité » l'action 02 « Souveraineté technologique et résilience ».

Tel est le sens du présent amendement.